



Documents consultables par les DP

Par **pigal**, le **25/03/2010** à **12:19**

Bonjour,

je suis délégué du personnel dans une entreprise de 130 salariés et ayant constaté des anomalies dans la comptabilisation des heures de Rtt je souhaite consulter les détails des fiches du personnel afin de vérifier s'il n'y a pas comme je le pense deux poids deux mesures dans la comptabilisation de ces heures.

J'ai posé la question à la RH qui ne veut pas en entendre parler

Question :

-Ai je le droit de faire cette consultation

-A t-elle le droit de me refuser cette consultation.

-Dois je en référer si tel est le cas dans un premier temps à la Direction et en cas de refus saisir les Prudhomme.

Merci de vos réponses

Pierre